

Cybercriminalité - Diffamation

**Quand la haine se déchaîne,
Toute la saloperie humaine s'exprime.**

**Diffamation - insulte - injure - accusation
calomnieuse - racisme primaire - atteinte
publique à l'image ...**

Régulièrement, les réseaux sociaux voient s'exprimer en toute impunité, ou presque, certains petits caïds névrosés et poisseux de haine, projeter la détestation de leur état sur une cible désignée.

Il ne faut pas chercher à croiser le fer avec ces gens-là car ils sont experts dans l'art de l'esquive et de la trahison.

Tels des « trous noirs », leur haine absorbe toutes les personnes mentalement fragiles créant ainsi une horde de zombies hurlant, les suivant comme un seul homme.

Qui sont ces individus ?

Ils sont victimes - Ils sont bourreaux

Vous leur parlez parfois en toute confiance, puis vous les lisez, vous êtes surpris par leur frénésie, et vous comprenez.

Ce sont des êtres vides, bien souvent médiocres et n'ayant aucune vie sociale réelle.

Ils ont besoin de ce sentiment de puissance pour pouvoir dépasser leur propre médiocrité.

Qui sont les victimes ?

Les victimes sont des personnes brillantes dans leur domaine et qui dérangent.

Bien souvent elles sont, consciemment ou non, enviées par le meneur et ses sbires.

On observe que bien souvent, elles excellent dans un domaine qui va toucher de près ou de loin le meneur - Peut être une expression de l'effet miroir.

Les victimes de harcèlement seront à l'épicentre d'une secousse sismique dont les répliques pourront se poursuivre régulièrement.

Face à ces agissements, plusieurs choix s'offrent à vous:

- *Si vous êtes une personne stable dans vos valeurs, en accord avec*

vosre conscience, vous aurez peut-être envie de vous exprimer et vous serez alors éjectés car vous aurez bravé l'esprit pervers de la meute.

◦ *Si vous êtes une personne fragilisée, prisonnière de la souffrance de votre âme, vous courrez le risque d'être déstabilisée, blessée. Le doute pourra venir vous hanter et la souffrance vous envahir encore plus.*

◦ *Si vous êtes une personne dans la colère, même légitime, vous risquez d'être happée et entraînée dans le déchaînement glauque de la violence et viendrez grandir le flot de boue malsain que vomissent ces porteurs de haine.*

Vous risquez alors de perdre votre individualité, votre libre arbitre et sans même vous en rendre compte, vous ne serez plus que le haut-parleur, ou même le « haut hurleur » des mercenaires à la solde du meneur qui pourra dès lors rester en retrait.

Comment agir - Comment réagir ?



Le mieux est de ne pas agir.

Poser une action, se justifier, provoquera une excitation et un déferlement qui risque d'être ingérable.

Ne montrez aucune réaction ! Restez lisse !

Dites-vous bien qu'il n'y a pas de mauvaise publicité, il n'y a que de la publicité!

Parfois pourtant, les obscénités sont tellement graves qu'une intervention extérieure devient nécessaire.

Quelles sont les conseils pour une action en justice?

- Ne pas intervenir soi-même. Aller au front ne fera qu'aggraver les choses et vous affaiblir.
- Demandez l'aide de personnes sûres pour observer à votre place les événements. Il faut vous protéger.
- Demandez à ce que des captures d'écrans soient faites au fur et à mesure. Ne perdez pas de temps pour le faire car il arrive que les commentaires calomnieux soient retirés par leurs auteurs ou par le gestionnaire de groupe d'échange.
Veillez à ce que la date et le nom de l'émetteur (lien url) soit visible lors de votre capture d'écran ainsi que tout ce qui peut permettre de reconnaître où il se trouve publié.
- Faire constater par votre médecin ou par un psychiatre le traumatisme vécu - « Etat de choc post traumatique » - Demander un ITT de plus de 3 jours si c'est justifié
- Lorsque votre dossier est suffisamment plein, déposez plainte, soit auprès de la Police ou de la Gendarmerie soit directement auprès du Procureur de la République.
Le délai de prescription pour la diffamation est de 3 mois à dater du délit.
- Contactez un avocat spécialisé afin qu'il puisse faire intervenir les bonnes personnes et exiger des dommages et intérêts à hauteur des préjudices subis.

Quels types de délits peut-on déterminer ?

- Diffamation - délais de prescription de 3 mois à compter de la mise en ligne.
- Atteinte publique à l'image, dénigrement - (procédure civile 1382)
- Injures - délais de prescription de 3 mois à compter de la mise en ligne.
- Menaces de mort réitérées - délais de prescription de 3 ans à compter de la mise en ligne
- Incitation à la haine

Quelles pourraient être les conséquences pour les agresseurs ?

- Condamnation pénale avec peine de prison avec sursis, et dans le cas de récidive, prison ferme + amende.
- Dommages et intérêts pour les victimes

Pourquoi certaines personnes deviennent-elles des meneurs de haine ?

Poussés par un besoin de se sentir exister et par une excitation viscérale portée par la haine de l'autre, ces pervers agissent comme les gourous d'une secte en incitant à l'agressivité.

Comme sous l'inquisition, ces meneurs endossent la posture de justicier pour légitimer leur comportement et rassembler dans leurs sillages morbide une horde de personnes en quête de sensations fortes.

Nous vivons dans un monde où le lien social se dissout, où les groupes familiaux, professionnels, culturels ne procurent plus le sentiment vital d'appartenance à un ensemble protecteur.

Comme pour les frères Dalton, ces pervers apportent à tous ces individus « vagabonds » un réel sentiment d'appartenance. Et même s'il s'agit d'un lien mafieux, cela les apaise.

La particularité de ces meneurs premiers, est de se retirer, de se planquer à l'arrière, une fois le mouvement perpétuel lancé !

Ainsi à l'abri, ils peuvent jouir du spectacle sans courir le risque d'une sanction judiciaire.

Ces « primo justiciers », vont accoucher de quelque autres petits caïds, qui vont se croire investis d'une mission purificatrice qu'ils vont prendre à leur charge. C'est en général ceux-là qui vont se faire piéger par la justice car plus excités et moins malins.

Et ces petits caïds hurlants, entraineront dans leur sillage une quantité de bouffons grotesques et vibrant au son de l'assaut.

Ils ne sont que des pions aisément sacrificiables.

C'est à eux que revient le rôle de réunir la masse de mécontents en colère qui viendra nourrir le leader par leur agitations grotesque.

Comment constituer un dossier pour présenter les faits de harcèlement sur Facebook à la Justice ?

Constituer un bon dossier

- A lire aussi - :

[Ce qu'en pense Myriam Quemener est magistrat, spécialiste des problèmes de la cybersociété ...](#)

La reproduction intégrale de mon écrit est autorisée. Cependant, mon nom complet ainsi que le lien actif de la page du site internet <http://soutien-psy-en-ligne.fr> ou/et <https://pervers-narcissiques.fr> est obligatoire. Vous remerciant de votre compréhension ainsi que de l'intérêt porté à mon travail, Geneviève Schmit.



Pervers-narcissiques.fr Site portail pour les victimes de PN



Geneviève Schmit,
coaching
thérapeutique.

© Geneviève Schmit, experte dans l'accompagnement des victimes de manipulateurs pervers narcissiques.

Pour toutes consultations à distance, laissez-moi un texto au 06.43.43.15.79

J'aurais grand plaisir à lire vos interventions sur le Facebook qui vous est dédié:
Facebook pour les victimes de violence psychologique et de manipulation



perverse. [Soutien.Psy](#)
